



La municipalité met en vente un terrain constructible de 3 161.8 m² et dans le périmètre urbain et situé à 45 minutes de Sherbrooke, 10 minutes de Coaticook, et à 5 minutes des sentiers du Mont Hereford.

- ****OBLIGATION de construire dans un délai de 2 ans maximum****
- Vente sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
- Aucune confirmation de taxes ne sera émise puisque le terrain est vendu par la municipalité.
- Le certificat de localisation sera au frais de l'acheteur.
- L'acheteur devra vérifier avec la municipalité quant à la faisabilité de son projet.
- Le lot est situé en zone M-2 et est desservi par le service d'aqueduc de la municipalité.

Prix de vente \$ 40 000 plus taxes.

Pour information : Johanne Le Buis, Directrice générale

direction@st-hermenegilde.qc.ca

Tél : 819-849-4443 poste 100



Art.	Par.	Sous-groupe classe d'usages	ZONES							
			M-1	M-2						
RÉSIDENTIEL Art. 32.2	1	Résidentiel de faible densité								
	1,a	Habitation unifamiliale isolée	X	X						
	2	Résidentiel de moyenne densité								
	2,a	Habitation unifamiliale jumelée	X	X						
	2,b	Habitation bifamiliale isolée	X	X						
	3	Résidentiel de haute densité								
	3,a	Habitation unifamiliale en rangée	X	X						
	3,b	Habitation bifamiliale jumelée	X	X						
	3,c	Habitation bifamiliale en rangée	X	X						
	3,d	Habitation trifamiliale isolée	X	X						
	3,e	Habitation trifamiliale jumelée	X	X						
	3,f	Habitation trifamiliale en rangée	X	X						
	3,g	Habitation multifamiliale	X	X						
	4	Maison mobile								
COMMERCIAL Art. 32.3	1	Commerce de détail								
	1,a	Commerce de vente de produits de l'alimentation	X	X						
	1,b	Commerce de vente de produits de consommation	X	X						
	2	Commerce de grande surface, vente en gros	X	X						
	3	Commerce contraignant								
	3,a	Commerce de vente lié aux véhicules motorisés	X	X						
	3,b	Commerce lié aux véhicules motorisés	X	X						
	3,c	Cour de matériaux de construction, d'outillage	X	X						
	3,d	Entreposage extérieur ou de produits dangereux	X	X						
	3,e	Entreprise de construction et d'excavation	X	X						
	3,f	Commerce lié au transport de marchandises	X	X						
	3,g	Magasin d'entrepôt	X	X						
	4	Établissement de services								
	4,a	Établissement de services personnels	X	X						
	4,b	Établissement de services professionnels	X	X						
	4,c	Établissement de services d'affaires	X	X						
	4,d	Établissement de services artisanaux	X	X						
	4,e	Établissement de services funéraires	X	X						
	4,f	Établissement de services de location	X	X						
	4,g	Service relié aux communications	X	X						
	5	Établissement de récréation								
	5,a	Activité de récréation extensive	X	X						
	5,b	Activité de récréation intensive	X	X						
	5,c	Salle de jeux	X	X						
5,d	Activité récréative contraignante									
6	Établissement lié à la restauration et à la consommation de boissons alcoolisées									
6,a	Établissement de restauration	X	X							
6,b	Établissement de restauration rapide	X	X							
6,c	Établissement de divertissement	X	X							
6,d	Établissement de restauration champêtre	X	X							

Pourvoirie	P	P							
NORME D'IMPLANTATION ET DIMENSION									
Marge de recul avant minimale (mètres):									
Bâtiment principal	6,5	4,5							
Bâtiments accessoires	6,5	4,5							
Marge de recul avant maximale (mètres):									
Bâtiment principal	15	15							
Marge de recul arrière minimale (mètres):									
Bâtiment principal	6	4							
Bâtiments accessoires	1	1							
Marge de recul latérale minimale (mètres):									
Bâtiment principal	4	2							
Bâtiments accessoires	1,5	1,5							
Somme minimale des marges de recul latérales (mètres)									
Bâtiment principal	8	4							
Hauteur du bâtiment principal:									
Nombre d'étages du bâtiment principal (minimum):	1	1							
Nombre d'étages du bâtiment principal (maximum):	2	2							
Hauteur maximale en mètres (m):	11	11							
Pourcentage maximal d'occupation du sol (%):									
Bâtiment principal	40	50							
NOTES:									